



DASSAULT
AVIATION

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

7 juin 2022

Participation / Intéressement

La CFDT s'engage une nouvelle fois pour votre pouvoir d'achat

Pragmatique avant tout, la CFDT a étudié avec lucidité les projets d'accords Participation et Intéressement proposés par la Direction.

Après consultation de ses adhérents, la CFDT annonce qu'elle signe les accords Participation et Intéressement.

Bien sûr nous regrettons que la Direction et la CGC aient empêché l'amélioration de l'accord participation en refusant d'y intégrer notre proposition*.

Mais si nous n'avons pas pu obtenir mieux, toujours empêché par les mêmes, la CFDT se refuse à être dogmatique et à rejeter en bloc ces accords sans tenir compte de ses aspects positifs.

Ainsi la CFDT ne rougit pas, une nouvelle fois et pour les 3 années à venir, de contribuer par sa signature à des distributions Participation et Intéressement très largement supérieures au minimum légal !

En effet, près de 320 M€ ont été versé aux salariés pour les exercices 2019 à 2021 grâce à ces accords (*contre seulement 57 M€ sans signature*).

Grâce à notre signature pour les exercices 2022 à 2024, vous conserverez ce même niveau de redistribution !



* Pour mémoire, la CFDT proposait que l'accord Participation prévoit une répartition en deux parties avec (comme le prévoit déjà l'accord d'Intéressement) :

- Une part fixe sur 50 % de la réserve spéciale, égale pour tous, sans plafonnement (soit 4 400€ fixe pour tous sur la base de la participation 2021)
- Une part variable sur les 50 % restant, proportionnelle au salaire.

